

**ACTIVITES SPORTIVES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU CLG HENRI IV
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Afin de répondre aux exigences de l'U.N.S.S (Union Nationale du Sport scolaire), les enseignants d'E.P.S proposent aux élèves du collège Henri IV, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, filles ou garçons, débutants ou confirmés, la possibilité de pratiquer **le mercredi après-midi ou certains jours de la semaine entre 12h30 et 13h30** une ou plusieurs activités sportives, de loisir ou de compétition, et de les former au travers des différentes manifestations sportives à des rôles sociaux (arbitre, juge, coach, organisateur de tournoi...).

• **Pour cette année scolaire 2020-2021, 4 pôles d'activités sportives sont proposés :**

❖ **PÔLE PLEINE NATURE:** Vtt / Course d'orientation / Ski alpin débutant / Raids

Professeurs référents : M.BOURLON-M.BIROU

❖ **PÔLE AQUATIQUE:** Kayak / Natation sauvetage / Triathlon

Professeurs référents : Mme CAZALA-M.LANCEREAU

❖ **PÔLE SPORTS COLLECTIFS:** Handball / Rugby

Professeurs référents : Mme ARRIBES-M.BIROU

❖ **PÔLE ARTISTIQUE:** Danse / Gymnastique

Professeur référent : Mme CAPERAA

• **Pour s'inscrire à l'Association Sportive du collège, il suffit de :**

1. Contacter un professeur d'EPS
2. Remplir et signer une autorisation parentale
3. Régler la cotisation annuelle de 25€ (chèque à l'ordre de l'A.S du clg Henri IV)
4. Remplir un certificat médical pour certaines activités

☞ **Les informations concernant les activités sportives proposées le mercredi (horaires, lieux de rencontres, professeurs concernés...) sont affichées à la fois sur le tableau réservé à l'UNSS, à côté du bureau de la vie scolaire et sur le site internet de la cité scolaire.**

☞ **Les élèves licenciés désireux de participer à une activité UNSS le mercredi doivent s'inscrire au plus tard le mardi auprès du professeur responsable.**

☞ **Votre enfant aura la possibilité de manger à la cantine le mercredi si les horaires de démarrage des activités le permettent. Pour ce faire, il devra récupérer au préalable un ticket de cantine au bureau de l'intendance le lundi avant 12h00.**